

AUGUSTE PELZER O.P., *Prétendus auteurs de répliques au correctoire de Guillaume de la Mare*, in «Archivum Fratrum Praedicatorum» (ISSN 0391-7320), 13, (1943), pp. 95-100.

Url: <https://heyjoe.fbk.eu/index.php/afp>

Questo articolo è stato digitalizzato della Biblioteca Fondazione Bruno Kessler, in collaborazione con l'Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum all'interno del portale [HeyJoe](#) - *History, Religion and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe è un progetto di digitalizzazione di riviste storiche, delle discipline filosofico-religiose e affini per le quali non esiste una versione elettronica.

This article was digitized by the Bruno Kessler Foundation Library in collaboration with the Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum as part of the [HeyJoe](#) portal - *History, Religion, and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe is a project dedicated to digitizing historical journals in the fields of philosophy, religion, and related disciplines for which no electronic version exists.



Nota copyright

Tutto il materiale contenuto nel sito [HeyJoe](#), compreso il presente PDF, è rilasciato sotto licenza [Creative Commons](#) Attribuzione-Non commerciale-Non opere derivate 4.0 Internazionale. Pertanto è possibile liberamente scaricare, stampare, fotocopiare e distribuire questo articolo e gli altri presenti nel sito, purché si attribuisca in maniera corretta la paternità dell'opera, non la si utilizzi per fini commerciali e non la si trasformi o modifichi.

Copyright notice

All materials on the [HeyJoe](#) website, including the present PDF file, are made available under a [Creative Commons](#) Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License. You are free to download, print, copy, and share this file and any other on this website, as long as you give appropriate credit. You may not use this material for commercial purposes. If you remix, transform, or build upon the material, you may not distribute the modified material.



PRÉTENDUS AUTEURS DE RÉPLIQUES AU CORRECTOIRE DE GUILLAUME DE LA MARE

PAR

AUGUSTE PELZER

En 1913, le P. Mandonnet¹ et le P. Ehrle² firent paraître, l'un indépendamment de l'autre, les premiers travaux d'ensemble sur les correctoires dominicains, opposés au correctoire (ou « corruptorium ») où le franciscain Guillaume de la Mare critiquait méthodiquement, vers 1278, plusieurs ouvrages de s. Thomas d'Aquin. A son tour, M. l'abbé P. Glorieux s'occupa, en 1928, de *La littérature des correctoires* dans la Revue thomiste³ après avoir donné, l'année précédente, la première édition critique du correctorium corruptorii « Quare », suivie, en 1941, de l'édition du correctorium « Circa », par le P. Jean-Pierre Muller. Tous ces auteurs, ainsi que M. P. Bayerschmidt dans son article: *Robert von Colletorto, Verfasser des Correctoriums*; « *Sciendum* »? ⁴, et le P. R. Creytens dans son étude: *Autour de la littérature des correctoires*⁵, ignorent deux dominicains auxquels le P. Mandonnet avait jadis attribué une réplique au correctoire de Guillaume de la Mare et qu'il paraît avoir oubliés dans son travail d'ensemble de 1913.

S'occupant, en 1893, du dominicain florentin Ricoldo Pennini, c'est-à-dire de *Fra Ricoldo de Monte-Croce, pèlerin en Terre Sainte et missionnaire en Orient au XIII^e siècle*, le regretté historien s'exprimait ainsi dans la Revue biblique (II^e année, p. 492⁶): « ... Fra Gio-

¹ Premiers travaux de polémique thomiste, Revue des sciences philosophiques et théologiques, 7^e année, p. 46-70, 245-262.

² Der Kampf um die Lehre des hl. Thomas von Aquin in den ersten fünfzig Jahren nach seinem Tod, Zeitschrift für katholische Theologie, Bd 37, p. 266-318.

³ XXXIII^e année, nouv. série, t. XI, p. 69-96.

⁴ Divus Thomas (Fribourg), Bd 17 (1939), p. 311-326.

⁵ AFP XII (1942), p. 313-330.

⁶ Voir sur Ricoldo: C. R. Beazley, The Dawn of modern Geography, III, Oxford 1906, p. 621.-R. Streit, Bibliotheca missionum, Bd 4, Aachen 1928, p. 37-38.-Th. Kaeppli et A. Dondaine, Acta capitulorum provincialium provinciae Romanae (1243-1344), Rome, MOPH XX (1941), p. 39 et 396.

vanni da Pistoia écrivit en collaboration avec Fra Ricoldo Pennini une réfutation du correctorium du Franciscain anglais ». L'auteur ajoute en note: « C'est Sandrini, suivi par Fineschi (p. 305), qui donne ce renseignement », et dans le texte: « L'attaque s'était produite en 1284. C'est donc vers 1285 qu'il faut placer la réplique à laquelle Ricoldo mit la main ». Mais le P. Vincent Fineschi (*Memorie istoriche degli uomini illustri del convento di S. Maria Novella di Firenze*, t. I, Florence 1790, loc. cit.) écrit seulement: « Al dire del nostro P. Sandrini, (Ricoldo) si unì con Fr. Giovanni da Pistoia, quando scrisse il libro delle Sentenze contro i Frati Minori, i quali avevano mandato fuori un trattato intitolato *Contradictorium Fratris Thome de Aquino*, e per questo egli stette sempre in stretta amicizia con Frate Remigio promotore anch'esso esatissimo delle dottrine tomistiche ». Le même passage depuis: « Egli fu che si unì... » jusqu'à « de Aquino » se retrouve en note (p. 9) dans l'introduction de Fineschi à son édition: *Itinerario ai paesi orientali di Fra Ricoldo da Monte di Croce ...* (Florence 1793), mais avec les variantes: « scrisse il quarto delle Sentenze », et « mandato fuori un libro intitolato ... ».

Comme on le voit, le P. Mandonnet transforme en une réfutation du correctorium, écrite par Giovanni da Pistoia avec la collaboration de Ricoldo, un commentaire sur les Sentences ou plutôt sur le IV^e livre des Sentences. Mais cela ne représente pas une réfutation du correctorium, même à supposer une pointe contre les frères mineurs et leur porte-parole. On sait d'ailleurs que Guillaume de la Mare a limité à quelques articles du I^{er} livre, son résumé et sa critique du commentaire de s. Thomas sur les quatre livres des Sentences.

Il y a plus. L'expression: « si unì con Fr. Giovanni da Pistoia quando scrisse ... », implique de la part de Ricoldo, non pas une collaboration, mais une liaison d'amitié, basée spécialement sur l'attachement de l'un et de l'autre au thomisme. Cela ressort de la suite de la phrase « e per questo egli (Ricoldo) stette sempre in stretta amicizia con Frate Remigio promotore anch'esso esatissimo delle dottrine tomistiche », jugement ratifié par Mgr Grabmann, qui, dans sa riche étude sur *Fra Remigio de' Girolami, O. Pr., discepolo di S. Tomaso d'Aquino e maestro di Dante*, présente le religieux

florentin comme « un des plus fidèles et des plus enthousiastes non seulement parmi les thomistes italiens, mais parmi tous les thomistes les plus anciens »⁷. Après avoir rappelé que Remi avait été l'élève de saint Thomas à Paris, Fineschi lui-même, dans l'introduction à ses *Memorie istoriche*, ajoute aussitôt (p. XLIII) que, devenu ensuite religieux, « si unì con esso (saint Thomas) lui in grande amicizia ». On aura remarqué l'expression.

Cette interprétation est confirmée par ce que Domenico Maria Manni dans ses *Notizie intorno al beato F. Giordano da Rivalto*⁸, en 1739, et Angelo Fabroni dans ses *Memorie istoriche di più uomini illustri Pisani*⁹, en 1792, rapportent sur l'intimité des premiers et des principaux thomistes dominicains, placés à Florence sous l'autorité de Remi, qui enseigna plusieurs fois au couvent ou à l'école de S. Maria Novella avant d'y mourir en 1319. Le premier écrit (p. xxiv): « ... nel Capitolo Provinciale tenuto in Rieti l'anno 1305, ... il nostro Beato Giordano fu eletto Reggente di Teologia per S. Maria Novella, primo e generale Studio della Provincia ... quivi in compagnia d'altri ben dotti soggetti, che vale a dire del Beato Fra Remigio di Chiaro Fiorentino, già Discepolo di S. Tommaso, che era Presidente (p. xxv) dello Studio, e con quel Fra Filippo da Pistoia, che scrisse contro il Correttorio di San Tommaso, e poscia con Fra Ricoldo, ... tutti tre insigni Religiosi, tenne Fra Giordano lo Studio di S. Maria Novella in sì alto credito, che non ne era alcun altro in Italia, che il superasse ». Le second abrège tout ce passage en s'exprimant à peu près dans les mêmes termes. Mais si celui-ci emprunte à un « antichissimo *Libro delle cose del Convento di S. Maria Novella* » ce qu'il écrit au sujet des dispositions prises à Rieti en 1305, Manni en appelle au témoignage oral d'un savant dominicain: « M'asserisce un assai dotto Padre di questo Convento di S. Maria Novel-

⁷ La Scuola cattolica, anno LIII (1925), serie VI, vol. V, p. 352. Cf. P. Glorieux, Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIII^e siècle (Etudes de philos. médiévale, Directeur E. Gilson, XVII), t. I, Paris 1933, p. 177-179 — Th. Kaeppli et A. Dondaine, Acta ..., MOPH XX, p. 57 et 396.

⁸ Au début de son ouvrage: Prediche del beato F. Giordano da Rivalto dell'ordine de' Predicatori, Florence 1739. Cf. A. Galletti, Frà Giordano da Pisa, predicatore del secolo XIV, Giornale storico della letteratura italiana, vol. XXXI (1898), p. 1-48, 193-243; vol. XXXIII (1899), p. 193-264.

⁹ Pise, t. III, p. 98.

la... », et au livre manuscrit trouvé par celui-ci dans les archives du couvent, « où sont enregistrés année par année, les chapitres généraux et aussi les chapitres provinciaux tenus dans les couvents de la province romaine... »¹⁰.

Ce livre n'est autre que le manuscrit Romanus (R.), venu de S. Maria Novella aux archives générales des frères prêcheurs à Rome, où il est coté XIV. A. 1. Appelé aussi Florentino-Romanus, il a servi, avec deux autres manuscrits, au P. Kaeppli pour son édition des *Acta capitulorum provincialium provinciae Romanae (1243-1344)*¹¹, mais il est seul à contenir les actes du chapitre de cette province, tenu à Rieti en 1305. On y lit à cette date (p. 154), en ce qui concerne l'assignation des lecteurs: « ... fr. Remigium magistrum in theologia ex commissione nobis a magistro ordinis facta assignamus in doctorem in studio Florentino, si autem ipsum illuc ire non contigerit, ex nunc prout ex tunc ponimus in eodem studio lectorem fr. Iordanem Pisanum; fr. Iordani Pisano, si eum vacare a lectoria contingat, et fr. Phylippo Pistoriensi cui a lectione parcimus, scilicet quamdiu vacaverit¹², privilegium et plenam exemptionem et libertatem lectorum concedimus ».

S'il n'est pas question ici de Ricoldo, qui, de retour de l'Orient tout au début du XIV^e siècle, séjourna de nouveau à Florence, où il mourut en 1320 (non pas en 1309)¹³, Jordanus Pisanus, désigné pour suppléer Remi, n'est autre que le bienheureux Giordano da Rivalto, le célèbre prédicateur, mort à Plaisance le 19 août 1311.

¹⁰ Tout le passage de Manni depuis: « M'asserisce » jusque: « superasse » est reproduit en entier non seulement par F. Bonaini dans l'Archivio storico italiano (t. VI, parte II, dispensa II, 1848, p. 455, note 116 de la *Chronica antiqua conventus s. Catharinae de Pisis*), mais encore par Galletti (Frà Giordano..., loc. cit., t. XXXI, p. 20-21. Cf. ibid., t. XXXIII, p. 264). Celui-ci parle aussi (p. 24) de la prétendue réfutation due à Philippe et à Ricoldo. Dans son étude: *Die Bibliothek von Santa Caterina zu Pisa, eine Büchersammlung aus den Zeiten d. hl. Thomas von Aquin (Xenia thomistica, vol. III, Rome 1925, p. 268)*, le P. Pelster signale et résume l'annotation de Manni en ajoutant: « Wir hätten damit... einen bisher nicht genannten Autor, der als Verfasser eines der noch unbenannten Correctoria correctorii in Frage käme ». La chronique est aujourd'hui le manuscrit 78 de la bibliothèque du séminaire de Pise.

¹¹ Rome 1941. Cf. p. IX et X.

¹² P. Th. Masetti, *Monumenta et antiquitates veteris disciplinae ordinis Praedicatorum ab anno 1216 ad 1348 praesertim in Romana provincia* (vol. I, Rome 1864), imprime (p. 131): « parcimus scilicet quia diu vacaverit »; (p. 306): « parcimus quia diu vacavit ».

¹³ Cf. Mandonnet, *Fra Ricoldo...*, loc. cit., p. 607.

Quant à Philippe de Pistoie, auquel le chapitre de Rieti accorde tout comme à Jordan, les privilèges des lecteurs, tels que l'exemption du chœur et de la quête, il fut plusieurs fois lecteur, prédicateur général en 1303 et en 1311, électeur du maître de l'ordre en 1311 et définiteur au chapitre général en 1317¹⁴. Tout en l'ignorant comme écrivain dans leur magnifique ouvrage *Scriptores ordinis Praedicatorum recensiti*¹⁵, Quétif et Echard nous aident à reconnaître en lui comme en Jean de Pistoie les derniers avatars du dominicain Jean de Paris, c'est-à-dire de Jean Quidort¹⁶.

Rééditant à Zurich, en 1574, la *Bibliotheca universalis* de Conrad Gessner en abrégé, mais avec nombre de noms nouveaux, Josias Simmler (ou Simler) y ajoute, entre autres, un *Joannis* (sic) *Py-siensis ordinis Praedicatorum*, auquel il attribue presque tous les écrits que le catalogue de Stams, des environs de 1315, relatif aux écrivains dominicains¹⁷, met sur le compte du fr. Johannes Parisiensis, magister in theologia. L'énumération (*Lectura super omnes libros sententiarum, contra corruptorium B. Thomae. De transsubstantiatione panis et vini in sacramento. De unitate esse et essentiae in creaturis. De adventu Antichristi*) est suivie de la mention: « Manuscripta apud M. Dress », ce qui nous renvoie au catalogue communiqué à Simmler par Matthieu Dresser, l'humaniste mort en 1607, des manuscrits qu'il avait chez lui ou qui se trouvaient en Misnie et en Thuringie.

Les mêmes écrits indiqués par Simmler, reparaissent chez le

¹⁴ Cf. Kaeppli et Dondaine, *Acta ...*, p. 84 et 394 — I. Taurisano, *I domenicani in Pisa, Memorie domenicane, anno 45* (1928), p. 130-131. Ce dernier le distingue nettement d'un Philippe de Pistoie, dominicain antérieur.

¹⁵ Paris, vol. I, 1719; vol. II, 1721.

¹⁶ Vol. I, p. 500-502, *Ioannes Parisiensis II vel Quidort*, pour le distinguer de *Ioannes Parisiensis I Pungensasinum* (Pointlasne). Cf. M. Grabmann, *Le correctorium corruptorii du dominicain Iohannes Quidort de Paris*, *Revue néoscholastique* XIX (1912), p. 404-418; *Studien zu Johannes Quidort von Paris* O. Pr. (*Sitzungsberichte d. Bayer. Akad. d. Wissenschaften, Philos.-philol. u. hist. Klasse, Jahrg. 1922*, Munich 1922). — P. Glorieux, *Répertoire...*, t. I, p. 189-193. — Au second index du I^{er} volume, Quétif et Echard impriment: *Pistoriensis Ioannes I. Vide Parisiensis I* (il faut: *Parisiensis II*). *Pistoriensis Ioannes II*, 879 a. Ils ne connaissent, en effet, comme écrivain qu'un Jean de Pistoie, du XV^e siècle, mort en 1493, dont ils s'occupent p. 879, 1^{re} colonne. Cf. p. 504,

¹⁷ Edit. Denifle, *Archiv für Literatur- u. Kirchengeschichte des Mittelalters*, Bd II (1886), p. 266. — G. Meersseman, *Laurentii Pignon catalogi et chronica. Accedunt catalogi Stamsensis et Upsalensis scriptorum* O. P., *MOPH* XVIII (1936), p. 62.

jésuite Antoine Possevin (*Apparatus sacri*, Venise 1606, p. 242), chez les dominicains Vincent Maria Fontana (*De romana provincia ordinis Praedicatorum*, Rome 1670, p. 365) et Ambroise de Altamura (*Bibliothecae Dominicae ab ... Ambrosio De Altamura ... usque ad ann. 1600 productae ... incrementum ac prosecutio*, Rome 1677, p. 69). Mais si Possevin les inscrit au nom de Joannes Pysiensis, les deux dominicains, s'étant rendu compte sans doute de ce qu'il avait d'anormal, l'ont changé en Joannes Pistoriensis et ajouté l'année 1295 comme date.

Cependant les actes des chapitres de la province romaine conservés à S. Maria Novella ne signalent pas de dominicain de ce nom vers cette époque, où florissait Philippe de Pistoie. Ceux qui l'avaient remarqué dans le milieu florentin furent ainsi amenés à rapporter à ce dernier l'écrit contre le correctoire de saint Thomas. De leur côté, Sandrini et Fineschi en restèrent à Jean de Pistoie, mais pour lui faire composer un commentaire sur les Sentences ou plutôt sur le IV^e livre des Sentences contre les frères mineurs, auteurs d'un *Contradictorium fr. Thomae de Aquino*. Comme Quétif et Echard le font observer, ces confusions et ces traditions erronées avaient comme point de départ une mauvaise lecture de l'abréviation de Parisiensis.

Nous concluons. Si le dominicain Jean Quidort de Paris est certainement l'auteur d'un correctorium, du correctorium « Circa », si la discussion est encore ouverte au sujet de l'attribution de plusieurs répliques au fameux écrit de Guillaume de la Mare, il ne peut plus être question pour celle-ci, ni de Ricoldo da Montecroce, ni de Jean « Pysiensis », ni de Jean de Pistoie, ni de Philippe de Pistoie.